



DROITS DE LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Au terme de la formation les professionnels connaissent et mettent en oeuvre le respect des droits du patient conformément aux exigences :

- 1.1 La personne accompagnée est informée sur ses droits individuels, tout au long de son accompagnement.
 - 1.2 La personne accompagnée est associée à l'élaboration des règles de vie collective.
 - 1.3 La personne accompagnée est actrice des instances collectives ou de toutes autres formes de participation.
-
- Jusqu'à 15 professionnels sont formés aux droits de la personne accompagnée.
 - Jusqu'à 75 professionnels sont sensibilisés sur le thème.
 - Un audit de terrain sur cette thématique est réalisé.
 - Un projet d'EPP formalisé est mis en œuvre.
 - Un plan d'actions correctives a été élaboré pour être mis en oeuvre et sa mise en oeuvre aura été suivie.

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE DÉTAILLÉ

LES THÉMATIQUES PROPOSÉES SERONT APPROFONDIS AUTANT QUE NÉCESSAIRE DANS LA 1ÈRE JOURNÉE :

- Contexte légal et réglementaire des droits de la personne accompagnée.
- Droits à l'information, personne de confiance, directives anticipées.
- Consentement de la personne accompagnée et discussion bénéfices risques.
- Le circuit et la gestion des plaintes et des réclamations.
- L'information de la personne accompagnée en cas de dommage lié aux soins.
- Droits de la personne accompagnée en fin de vie, directives anticipées.



3900

- Confidentialité et secret professionnel.
- Respect de la dignité et de l'intimité de la personne accompagnée.
- Accès de la personne accompagnée ou des tiers à son dossier.
- Bienveillance et maîtrise du risque de maltraitance.
- Ethique et déontologie.
- Responsabilité des professionnels, disciplinaire, civile et éventuellement pénale.

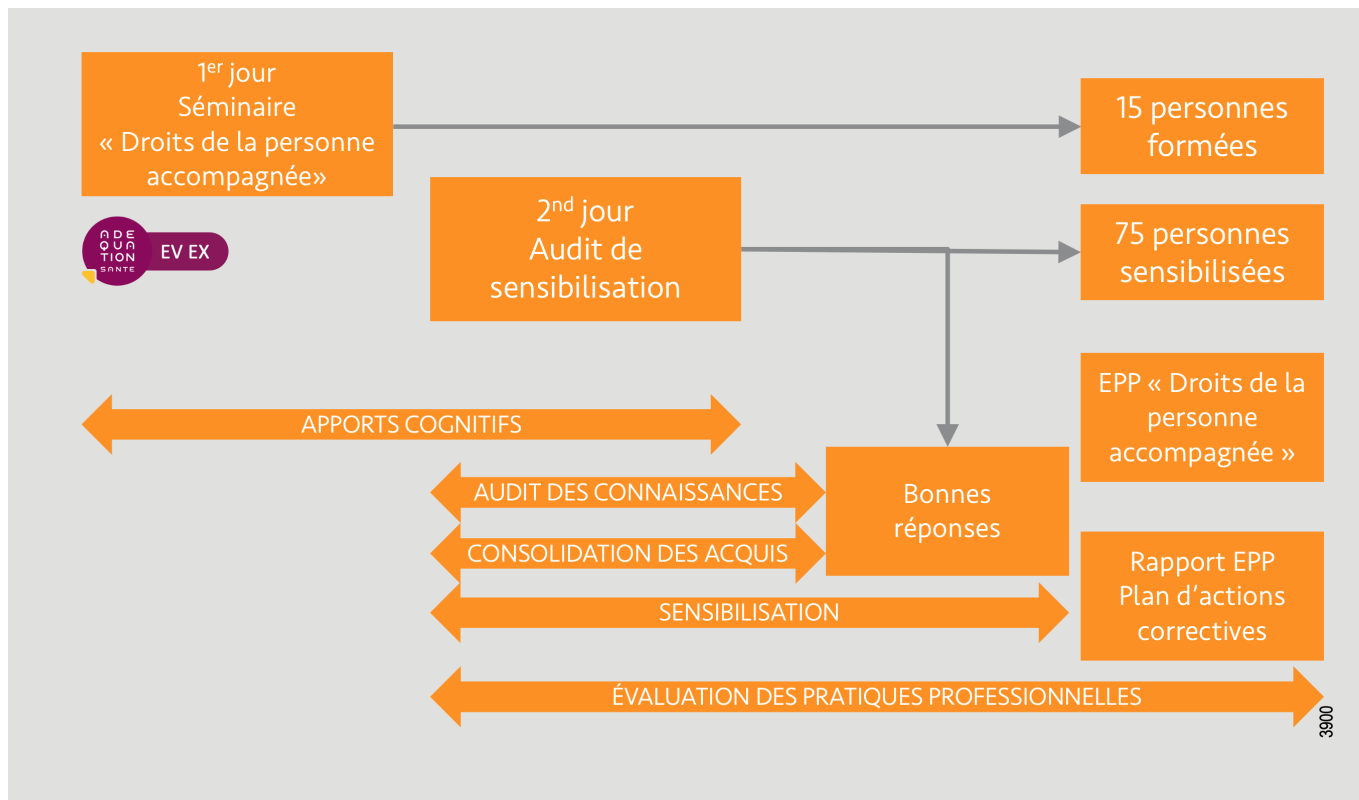
MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

JOUR 1

Séminaire de formation aux droits de la personne accompagnée.

JOUR 2

Audit terrain réalisé par les participants au séminaire du 1er jour, et sensibilisation des professionnels dans les services qui communiquent les réponses exactes et remettent un document de synthèse à chaque professionnel audité.



SUPPORTS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Cartographie des connaissances.
- Présentation animée (PowerPoint).
- Support de prise de notes structurées associé à la présentation pédagogique.
- Documentation technique de référence.
- Exemples et supports électroniques réutilisables.
- Remise de la documentation produite en séance.

PUBLIC

- Médecin coordinateur.
- IDEC.
- IDE.
- AS.
- Animateur.
- Assistante sociale.
- Psychologue.

- Pilotes de processus.
- Responsable qualité.
- Gestionnaire des risques.
- Membres du Conseils de Vie Social.
- Tout professionnel en contact avec le résident ou ses proches.

Siège social / Région sud

54 rue Saint Ferréol
13 001 Marseille

04 91 75 75 75



Région Nord

20/22 avenue du Général Sarrail
78 400 Chatou

contact@adequationsante.com